



**Mémoire sur le
Plan d'électrification et de changements climatiques**

Préparé par Communauto

15 Octobre 2019

Lieux d'activité ;

Les services de Communauto sont disponibles dans quatre villes québécoises : Montréal, Québec, Sherbrooke, Gatineau ainsi que dans neuf autres villes canadiennes et à Paris, en France.

Expertise ;

Communauto est le plus ancien service d'autopartage en Amérique et le plus grand au Canada. En plus de son offre de service de mobilité, l'entreprise commercialise des solutions technologiques dans le domaine du partage et de gestion de flotte.

Thématiques visées ;

Électrification des transports & Financement

Contact

Marco Viviani
Vice-président, développement stratégique
(514) 499-8099
Communauto
mviviani@communauto.ca

Résumé des recommandations |

1. L'autopartage : comment matérialiser les bénéfices

Recommandations 1 |

Établir des incitatifs économiques tels qu'un crédit d'impôt pour les citoyens adoptant l'autopartage, incitatif qui pourrait être plus élevé si ceux-ci renoncent à une plaque d'immatriculation.

Recommandations 2 |

Encourager les villes et les promoteurs immobiliers par voie réglementaire à dédier un pourcentage minimal de places de stationnement à l'autopartage et à adapter en conséquence la gestion des opérations d'entretien de la voirie, tel que le déneigement.

Recommandations 3 |

Soutenir la mise en place d'initiatives de mobilité intégrée par les autorités organisatrices de transport (AOT).

2. Électrification des transports

Recommandations 4 |

Instaurer des incitatifs plus importants pour l'achat de véhicules électriques pour les parcs automobiles partagés.

Recommandations 5 |

Encourager les constructeurs automobiles, dans le cadre de la loi ZVE, à fournir en priorité des voitures électriques aux parcs automobiles partagés en échange d'un plus grand nombre de crédits.

3. Développer l'autopartage hors des grands centres urbains

Recommandation 6 |

Encourager les municipalités québécoises à développer des services d'autopartage et mettre en place des incitatifs leur étant destinés afin d'en faciliter l'implantation.

Communauto : une entreprise pionnière

Fondée en 1994, Communauto est la plus ancienne entreprise d'autopartage en Amérique et la plus grande au Canada. Elle figure également parmi les plus importantes au monde dans son domaine d'activité.

À vocation environnementale, sociale et urbanistique, Communauto a comme mission d'offrir une alternative à la possession automobile afin d'en réduire le nombre et leur utilisation.

Le service dessert plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs grâce à un parc de près de 3 000 voitures principalement hybrides offertes en libre-service, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'offre est divisée en deux services distincts pour répondre à des besoins différents ; le premier volet est un service avec réservation en boucle et l'autre sans réservation, en trace directe.

Toujours en avance sur les tendances, Communauto a inauguré en 2011 le premier système de véhicules 100 % électriques en libre-service sans réservation au Canada, soit le plus grand parc au pays. La flotte compte aujourd'hui 90 véhicules, soit 12 % de la flotte de véhicules en libre-service sans réservation de Montréal.

En tant que citoyen corporatif engagé dans son milieu, il lui importe de participer à l'élaboration du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC), en exposant ses réflexions sur les défis pour lesquels Communauto envisage des pistes de solutions, ou entend répondre directement par ses services.

1. L'autopartage : une solution d'avenir

La combinaison de l'autopartage avec les transports collectifs et actifs constitue une des pierres angulaires de la réduction des gaz à effets de serre (GES) dans le domaine du transport dans les villes.

Aujourd'hui à Montréal, ce sont 5 % des ménages qui sont abonnés au service de Communauto et 2 % dans la Ville de Québec. Les effets positifs d'une transition vers l'autopartage sont concrets et immédiats : 90 % des ménages utilisateurs de l'autopartage ne possèdent pas de véhicule et 60 % d'entre eux ont déclaré avoir vendu leur véhicule (50 %) ou avoir renoncé à l'achat d'un véhicule (10 %) lors de leur inscription¹.

Une étude réalisée par l'École Polytechnique de Montréal démontre qu'un ménage abonné à Communauto utilise l'automobile pour seulement 14,4 % de ses déplacements, ce qui est 3,6 fois moins qu'un ménage comparable ayant un véhicule, ou 5,4 fois moins qu'un ménage possédant deux voitures².

La réduction de l'utilisation de la voiture en faveur des modes collectifs et actifs permet aussi de dégager des économies pour les ménages qui aujourd'hui, au Québec, épargnent grâce à l'autopartage 185 M\$ annuellement. Montant réinjecté dans l'économie locale.

Au Québec, un véhicule de Communauto remplace 10 véhicules privés, en plus de réduire en moyenne de 35 % le nombre de kilomètres parcourus en automobile par un utilisateur ayant adopté le service. En effet, un automobiliste qui délaisse son véhicule au profit d'un service d'autopartage réduit également son nombre de déplacements. D'ailleurs, ces études démontrent aussi que l'autopartage avec réservation de Communauto a un impact quantifiable sur le ralentissement de la motorisation à Montréal³. Pour la première fois en 2018, le nombre de véhicules immatriculés à Montréal a fléchi⁴.

¹ Sondage maison Communauto, été 2019 – 4000 répondants

² Sioui, L., Morency, C. et Trépanier, M. *How Carsharing Affects the Travel Behavior of Households: A Case Study of Montréal, Canada*. International Journal of Sustainable Transportation, 7:52–69, 2013.

³ Duteau, Raphael. [Impact de l'auto-partage sur l'évolution du parc automobile de l'île de Montréal](#). HEC Montréal (Juin 2017) & Klinevicius, Mary, Catherine Morency, et Martin Trépanier. « Assessing Impact of Carsharing on Household Car Ownership in Montreal, Quebec, Canada ». Transportation Research Record: Journal of the Transportation Research Board 2416 (Octobre 2014)

⁴ Pour la première fois en 2018, le nombre de véhicules immatriculés à Montréal a fléchi. CORRIVEAU, Jeanne « [Moins de voitures à Montréal : le début de quelque chose?](#) », Le Devoir, 2019

Le service avec réservation de Communauto permet aujourd'hui d'éviter 48 Kt éq. CO2 par année de GES. Ce montant augmente annuellement de l'ordre de 10 kt et correspond à 0,3 % des émissions annuelles totales des automobiles et camions légers au Québec. Selon une estimation conservatrice, la contribution de Communauto à la réduction des GES pourrait monter à moyen terme à au moins 158 kt éq. CO2 considérant seulement les apports dans la région de Montréal et Québec⁵.

1.1 L'autopartage : comment matérialiser les bénéfices

Les avantages de posséder des infrastructures d'autopartage efficaces génèrent une multitude d'avantages pour la société québécoise, notamment la réduction de la congestion routière et des coûts associés à cette congestion, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, etc.

Afin d'accélérer l'adoption de l'autopartage dans les villes, des mécanismes stimulants sur la demande et sur l'offre pourraient être mis en place. Parmi ceux-ci :

Recommandations |

Établir des incitatifs économiques tels qu'un crédit d'impôt pour les citoyens adoptant l'autopartage, incitatif qui pourrait être plus élevé si ceux-ci renoncent à une plaque d'immatriculation.

Communauto estime que l'engagement financier pour les caisses publiques pourrait être très limité tout créant un effet important au niveau de la visibilité publique ainsi qu'une motivation intéressante pour favoriser le déclin du taux de motorisation.

Recommandations |

Encourager les villes et les promoteurs immobiliers par voie réglementaire à dédier un pourcentage minimal de places de stationnement à l'autopartage et à adapter en conséquence la gestion des opérations d'entretien de la voirie, tel que le déneigement.

⁵Tecsult Inc., 2006. [Le projet auto + bus](#) : évaluation d'initiatives de mobilité combinée dans les villes canadiennes, 247 p.

Un des principaux problèmes liés à l'adhésion des citoyens aux différents services collectifs réside dans la disponibilité et l'offre dans un secteur donné. Il est important de localiser l'autopartage dans des endroits stratégiques et fréquentés afin de garantir une offre adéquate pour soutenir la demande et son potentiel de développement.

De nombreuses villes dans le monde offrent des espaces en voirie pour les véhicules d'autopartage, comme c'est le cas à Montréal, reconnaissant le rôle du service aux résidents et comme façon plus efficace d'utiliser l'espace urbain pour le stationnement. Cependant, ces mesures sont inégales, très longues à mettre en place et souvent déconnectées des besoins et des objectifs de développement de l'autopartage.

Il faut aussi sérieusement envisager la mise en œuvre de nouvelles règles de gestion du stationnement sur rue. On peut ainsi penser à l'importance de revoir la gestion des opérations d'entretien en voirie, tel que le passage du balai mécanique ainsi que le déneigement qui freinent le développement d'un réseau de stations en voirie.

Recommandations |

Soutenir la mise en place d'initiatives de mobilité intégrée par les autorités organisatrices de mobilité ⁶;

La combinaison de l'autopartage avec les transports collectifs et actifs constitue la pièce maîtresse d'une mobilité durable en Ville.

Dans l'objectif de minimiser l'attrait de la possession automobile, Communauto s'est associée aux grandes sociétés de transport dès 2004⁷. Les solutions technologiques et les nouvelles tendances dans le domaine des nouvelles mobilités permettent d'atteindre de nouveaux objectifs via la mise en place de nouvelles plateformes de mobilité intégrée. Si Communauto peut contribuer à ce processus, nous restons convaincus que ceux qui devraient être les acteurs principaux⁸, les AOT, nécessitent un soutien étatique.

⁶ GOUDREULT, Zacharie «[Valérie Plante veut «intensifier» la réalisation du projet Céleste](#)», Journal Métro, 2019

⁷ Partenariat avec le Réseau de Transport de la Capitale avec le « DUO Auto+Bus »

⁸ Advancing public transport. http://carsharing.org/wp/wp-content/uploads/2019/05/Report_MaaS7.pdf p.7 (Belgique, Avril 2019)

2. Électrification des transports

Privilégier les investissements de l'électrification des transports partagés prend tout son sens dans une stratégie de la lutte aux GES.

L'autopartage permet de maximiser les bénéfices du remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques, car il permet de:

- Concourir à la diminution du nombre de véhicules sur la route et contribuer à un développement urbain moins dépendant de l'automobile.
- Maximiser le nombre de personnes qui auraient accès à la mobilité électrique individuelle.
- Permettre l'accès à la mobilité électrique individuelle dans des secteurs urbains ou la disponibilité de stationnement et de recharge à la maison n'est pas possible.

Cependant, actuellement les coûts d'acquisition des véhicules et de gestion de la recharge ne sont pas encore durables dans un contexte de marché pour une organisation d'autopartage. Pour soutenir l'électrification des parcs de véhicules en autopartage, nous recommandons :

Recommandations |

D'instaurer des incitatifs plus importants pour l'achat de véhicules électriques pour les parcs automobiles partagés ;

Par comparaison, dans la région métropolitaine on retrouve 6 500 véhicules électriques privés en circulation⁹. Les 100 véhicules électriques acquis entre 2011 et 2019 par Communauto ont bénéficié à 22 000 citoyens différents jusqu'à présent. L'incitatif octroyé à l'autopartage pour l'acquisition de ces véhicules a cependant été 65 fois moins élevé que celui versé aux propriétaires d'un véhicule électrique personnel.¹⁰

⁹ AGENCE QMI. [Hausse fulgurante du nombre de véhicules électriques au Québec](#) (Septembre 2019)

¹⁰ L'incitatif pour l'achat de 6 500 véhicules est d'environ 52 M\$ contre 0,8 M\$ pour les 100 véhicules électriques de Communauto utilisés par 22 000 personnes. Ce qui équivaut proportionnellement au 1/65.

Recommandations |

Encourager les constructeurs automobiles, dans le cadre de la loi ZVE, à fournir en priorité des voitures électriques aux parcs automobiles partagés en échange d'un plus grand nombre de crédits.

La disponibilité des véhicules électriques et leur prix restent une barrière majeure à l'adoption de ces technologies. Compte tenu de la plus grande efficacité des systèmes de mobilité partagés, encourager les constructeurs automobiles à fournir des véhicules électriques en premier lieu à ces parcs semble être un moyen d'accélérer l'impact de l'électrification au sein des collectivités.

3. Développer l'autopartage hors des grands centres urbains

L'autopartage dans sa forme plus développée de libre-service avec réservation et la complémentarité avec les autres modes de transport représente des gains sociaux, économiques et environnementaux tangibles. Communauto est d'avis que les municipalités de petites et moyennes dimensions gagneraient à développer des services d'autopartage pour bénéficier de l'ensemble des bienfaits qu'apporte un tel service.

Communauto a développé des outils et une expertise inégalée qui pourrait être partagée avec les municipalités qui souhaitent se doter de ces systèmes. Communauto est disposée à mettre en place une plateforme (logiciels, application mobile, services de facturation et à la clientèle, notamment) destinée aux municipalités qui voudraient offrir ce type de service à coût marginal, soit des tarifs sur mesure et proportionnels à l'utilisation.

Recommandation |

Encourager les municipalités québécoises à développer des services d'autopartage et mettre en place des incitatifs leur étant destinés afin d'en faciliter l'implantation.

L'investissement pour déployer la plateforme de Communauto dans toutes les municipalités du Québec ayant entre 30 000 et 150 000 habitants (soit 1,9 M de citoyens) est estimé à environ 250 000 \$ par année, incluant les logiciels, le coût et l'installation des ordinateurs de bords. On estime ces équivalents à un coût de 25 \$ la tonne de CO₂ éq. évitée.

4. Conclusion

En conclusion, il importe à Communauto que le PECC considère la valeur stratégique de l'autopartage pour la réduction des émissions du secteur du transport et pour une plus efficace électrification de la mobilité.

Des études démontrent que l'autopartage a un impact quantifiable sur le ralentissement de la motorisation et que les ménages épargnent et réinjectent dans l'économie locale des sommes importantes. Il faut aussi compter la diminution de la congestion ainsi que l'amélioration de la sécurité du réseau dans ses bénéfices ; il est donc d'une évidence que nous devons inciter les citoyens à délaisser la voiture privée pour qu'ils se tournent vers des modes de transports durables. Les gains écologiques étant déjà substantiels, ceux-ci seraient multipliés grâce à l'électrification de l'industrie.

En tant que fer de lance canadien de l'autopartage, Communauto souhaite assurer au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'entière disponibilité de ses experts et ses connaissances, pour l'accompagner dans l'élaboration de ce chapitre du PECC. Nous réitérons notre disponibilité à travailler avec le gouvernement du Québec et les municipalités intéressées afin de mettre en place des initiatives d'autopartage.